

Self-adhesive paper remover

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Self-adhesive paper remover
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit KF18620
UFI : 0E00-708W-U00A-TD8M

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants).
- Aérosols
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERACTION

Jean-Baptiste de Ghellincklaan 23, box 101
9051 Gent Belgique
Téléphone : +32 9 380 8248; +32 9 380 8249
info@interaction-connect.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centrum Antigif (België)/ Antigif Centrum Zentrum Antipoisons (Belgien)/ Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgique)
Tel. No.: +32 070 245 245

Национален център по токсикология, Болница за активно лечение и спешна медицина "Н. И. Пирогов" (България)
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Centar za kontrolu trovanja (Hrvatska)
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxikologické informační centrum (Česká republika)
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Hotline voor gifbestrijding (Denemarken)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Myrkytystietokeskus (Suomi)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Giftinformationszentrum, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)
Tel. No.: +4930 30686700

Self-adhesive paper remover

Egészségügyi Toxikológiai Információs Szolgálat (Magyarország)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

Poison Centre (Iceland)/ Eitrunarmiðstöð (Ísland)
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)
Tel. No.: +39 02 66101029
CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA
Tel. No.: +39 06 68593726

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvija)
Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)
Tel. No.: +370 5 236 20 52

Isptar Mater Dei (Malta)
Tel. No.: +356 2545 0000

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Hjelpetelefon for psykisk helse (Norge)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Servicio de Información Toxicológica (España)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)
Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 612 10528 (phone number is available from 8 am – 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

Self-adhesive paper remover

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
-----------	-----------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (CAS No.:) | propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (CAS No.: 67-63-0)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 30% et plus : hydrocarbures aliphatiques
- PARFUM (CITRAL)

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Self-adhesive paper remover

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 921-024-6	>= 85 - <= 90	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7	>= 10 - <= 12.5	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
carbon dioxide INCI : CARBON DIOXIDE	n°CAS : 124-38-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-696-9	>= 1 - <= 2.5	Press. Gas (Comp.) - H280	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre

Self-adhesive paper remover

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
- Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Ventiler la zone concernée.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
- Risque d'explosion.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7

Self-adhesive paper remover

- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver sous clé.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aérosols

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

carbon dioxide (124-38-9)

VME ppm (FR)	5000 ppm
VME mg/m ³ (FR)	9000 mg/m ³
IOELV TWA mg/m ³ (UE)	9150 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	5000 ppm
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	27400 mg/m ³
IOELV STEL ppm (UE)	15000 ppm

DNEL / PNEC

Self-adhesive paper remover

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	699 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	2035 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	608 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	773 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	699 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	26 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	500 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	89 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	888 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	319 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	140.9 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	140.9 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	140.9 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	552 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	552 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	160 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	2251 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lunettes avec protections sur les côtés
- DIN EN 166
- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).
- Porter les gants de protection homologués
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- EN ISO 374
- Temps de passage : > 480 min.
- Matériau des gants : Caoutchouc nitrile (0,11 mm).



Self-adhesive paper remover

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	limpide	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		> 65 °C	
Point éclair		< 0 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		0.6 % Vol.	
Limite supérieure d'explosivité		12 % Vol.	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		0.707	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		> 200 °C	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	97.86 %
---------------	---------

Self-adhesive paper remover

Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane ()	
LD50 oral (rat)	> 5840 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2920 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	> 25.2 mg/l
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
LD50 oral (rat)	5840 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	13900 mg/kg

Self-adhesive paper remover

	LC50 inhalation vapeurs (rat)	5000 mg/l
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée	
	- Irritant pour la peau.	
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux	
	- Irritant pour les yeux.	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé	
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé	
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé	
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé	
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	- Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>	- Non classé	
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé	

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible

Self-adhesive paper remover

ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

EC50 48 hr crustacea	1000 mg/l
LC50 96 hr fish	9640 mg/l
ErC50 algae	> 100 mg/l
NOEC chronic algae	1800 mg/l

carbon dioxide (124-38-9)

EC50 48 hr crustacea	3.2 mg/l
ErC50 algae	7.9 mg/l

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Self-adhesive paper remover

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none">- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.- Code des déchets produit- 16 05 04- DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE- Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses- Gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut- déchets dangereux- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.- Éliminer les emballages/récipients/canettes vides ou partiellement vides après leur utilisation conforme dans une installation de déchets municipaux.- Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Self-adhesive paper remover

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2

ADR Code de classification: : 5F

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (RID) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.

Self-adhesive paper remover

Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification : 5F
ADR Dispositions particulières : 190+327+344+625
ADR Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées ADR : E0
Instructions d'emballage ADR : P207 LP200
Dispositions spéciales d'emballage ADR :
Dispositions pour l'emballage en commun ADR :
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : D
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR :
Dispositions spéciales - Colis : V14
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S2
ADR Danger n° (code Kemler) :

RID

Dispositions particulières : 190+327+344+625
Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées : E0

ADN

Dispositions particulières : 190+327+344+625
Quantité limitée (LQ) :
Quantités exceptées : E0

IMDG

Dispositions particulières : 63 190 277 327 344 381 959
Quantité limitée (LQ) :
Quantités exceptées : E0
Instructions d'emballage : P207 LP200
Dispositions spéciales d'emballage : PP87 L2
Instruction(s) IBC :
Dispositions IBC :
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Codes EmS : F-D, S-U
Arrimage et manutention : Catégorie None
SW1 SW22

Self-adhesive paper remover

<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	
IATA		
<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	97.86 %

- P3b Aérosols inflammables
- Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)
- Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
- – DIRECTIVE DU CONSEIL du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols (75/324/CEE) (JO L 147 du 9.6.1975, p. 40)
- – RÈGLEMENT (CE) n° 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents (JO L 104/1 du 8.4.2004, p.001-0035) ;
- – L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC , 2008/47/EC
- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
- Réglementation suisse : Art. 4 al. 4 de l'Ordonnance sur la protection de la jeunesse au travail (RS 822.115) et l'art. 1 lit. f du règlement DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- Contient :
- 30% et plus : hydrocarbures aliphatiques
 - PARFUM (CITRAL)

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Self-adhesive paper remover

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	08/09/2023		

Abréviations et acronymes

- ADN – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways/ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
- ADR – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- EC50 – Effective concentration to 50% of a test population (half maximal effective concentration)/ Concentration efficace à 50 % d'une population d'essai (concentration efficace demi-maximale).
- IC50 – Inhibitory concentration to 50% of a test population (half maximal inhibitory concentration)/ Concentration inhibitrice pour 50 % d'une population d'essai (concentration inhibitrice demi-maximale).
- IMDG – International Maritime Dangerous Goods/ Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- IMO – International Maritime Organization/ Organisation maritime internationale.
- LC50 – Lethal Concentration to 50 % of a test population/ Concentration létale à 50 % d'une population test.
- LD50 – Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)/ Dose létale à 50 % d'une population de test (dose létale médiane).
- MSDS – Material Safety Data Sheet/ Fiche de données de sécurité.
- NIOSH – National Institute of Occupational Safety and Health/ Institut national de la sécurité et de la santé au travail.
- NOEC – No effect concentration/ Aucune concentration d'effet.
- PBT – Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance/ Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- PNEC(s) – Predicted No Effect Concentration(s)/ Concentration(s) sans effet prévue(s).
- RID – Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail/ Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STOT – Specific Target Organ Toxicity/ Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
- vPvB – Very Persistent and Very Bioaccumulative/ Très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA)
European Chemicals Bureau (ECB)
International Laboratories Organization (ILO)

Textes des phrases réglementaires

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

Self-adhesive paper remover

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Press. Gas (Comp.)	Gaz comprimé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **